

## Note à la CNC – Plan national Adaptation

### A. Introduction

Le 5ème rapport d'évaluation du GIEC rappelle à nouveau les conséquences futures et déjà observées des changements climatiques et la nécessité de mettre en place rapidement une politique d'adaptation efficiente.

### B. Contexte

National :

Le troisième objectif du Plan National Climat (PNC) consiste à initier l'élaboration d'une Stratégie Nationale d'Adaptation au changement climatique. Le PNC précise que la Stratégie Nationale d'Adaptation s'établira progressivement. Il indique également que « des mesures d'adaptation sont actuellement prises par chacune des entités fédérées. La Belgique évaluera la possibilité de se doter d'un plan d'adaptation sur base de l'expérience acquise ».

La Commission Nationale Climat a adopté en décembre 2010 la « Stratégie Nationale d'Adaptation ». On y retrouve, à côté des lignes stratégiques pour l'avenir, une analyse des impacts attendus des changements climatiques et l'identification des secteurs vulnérables en Belgique. La stratégie poursuit 3 objectifs:

- améliorer la cohérence des mesures d'adaptation en Belgique,
- améliorer la communication aux échelons national, EU et international,
- initier un processus pour l'élaboration d'un Plan d'action national en vue de son approbation en 2012.

La Stratégie Nationale d'Adaptation prévoit que le Plan National d'Adaptation aura notamment pour objectif de développer un cadre cohérent pour une politique intégrée et de permettre la coopération et les synergies entre autorités fédérales et régionales. La Stratégie précise également que des initiatives coordonnées sont indispensables, en particulier dans le domaine de la recherche, du monitoring et du partage d'informations.

Etant donné que toute l'information (volets régionaux et fédéraux devant servir d'input au groupe de travail adaptation) n'était pas disponible en 2012 pour rédiger le Plan National d'Adaptation, la finalisation de ce Plan a été postposée.

Ceci a permis de mieux prendre en compte :

- les plans régionaux et la contribution fédérale d'Adaptation.
- la Stratégie Européenne Adaptation, adoptée en avril 2013, qui s'articule autour de 3 objectifs: promouvoir les initiatives au niveau des États Membres ; mieux informer les processus de décision ; mieux prendre en compte l'adaptation dans les secteurs les plus vulnérables ('climate proofing').
- Une étude qui identifie, e.a., les compétences de l'autorité fédérale dans 22 domaines de vulnérabilité ou thématiques transversales d'adaptation. Cette étude a également permis d'explorer des premières pistes de mesures nationales pouvant être mises en œuvre conjointement par l'autorité fédérale et les régions en matière d'adaptation<sup>1</sup>.
- Le deuxième volet de la sixième réforme de l'Etat et le transfert de compétences associée.

---

<sup>1</sup> « Etude exploratoire sur la contribution fédérale à une politique cohérente en matière d'adaptation aux changements climatiques » finalisée en juillet 2013 par le consortium Technum-Clim'Act-IMDC, réalisée à l'initiative du SPF santé publique, sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement avec la collaboration des trois Régions via le comité de suivi.

[http://www.climat.be/files/2013/8253/2115/Federale\\_bijdrage\\_adaptatiebeleid\\_Eindrapport\\_juli\\_2013.pdf](http://www.climat.be/files/2013/8253/2115/Federale_bijdrage_adaptatiebeleid_Eindrapport_juli_2013.pdf)

Européen :

Dans le cadre de sa stratégie d'adaptation (2013), la Commission réalisera d'ici 2017 une évaluation des progrès réalisés par les Etats membres sur base d'un scoreboard finalisé fin 2014 par la Commission. Si cette évaluation devait montrer que les progrès réalisés sont insuffisants, la Commission envisage de développer des instruments juridiquement contraignants.

Le règlement européen 525/2013 (mécanisme pour la surveillance des émissions de gaz à effet de serre et pour la déclaration d'autres informations ayant trait au changement climatique - MMR) prévoit que les États membres déclarent à la Commission européenne, au plus tard le 15 mars 2015 et par après en même temps que la communication nationale (obligation de rapportage sous UNFCCC), soit en 2018 et tous les quatre ans par la suite, des informations sur leurs stratégies d'adaptation nationales, en indiquant les actions qu'ils ont mises en œuvre pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques.

### **C. Mandat de la CNC**

Le 'groupe de travail adaptation' a été mandaté par la CNC (réunion du 27 juin 2013) pour rédiger un Plan d'action national Adaptation intégré, permettant :

- de fournir une information claire et synthétique quant aux politiques d'adaptation et leur mise en œuvre en Belgique ;
- d'identifier des mesures de portée nationale permettant de renforcer la coopération et développer des synergies entre les différents gouvernements (fédéral, régions) en matière d'adaptation.

La CNC a manifesté son souhait de pouvoir, dans un premier temps, approuver le projet et de décider ensuite de le soumettre, le cas échéant, à une consultation publique.

### **D. Approche suivie**

Conformément à la Stratégie Nationale d'Adaptation, le projet de Plan National Adaptation (PNA) :

- Décrit brièvement les effets attendus des changements climatiques en Belgique et leurs impacts sur différents secteurs vulnérables.
- Fournit une image claire des principales initiatives existantes et en cours au niveau régional et fédéral en matière d'adaptation aux changements climatiques;
- Identifie des actions coordonnées, de portée nationale, qui doivent être prises pour renforcer l'efficacité des politiques d'adaptation menées aux différents niveaux par les différents acteurs. Ceci permet de répondre en partie à une préoccupation exprimée par le Conseil Fédéral de Développement Durable concernant les préparations des différents Plans d'Adaptation en Belgique<sup>2</sup>.  
[Une mesure ne peut être approuvée qu'avec le consentement de toutes les entités concernées].

---

<sup>2</sup> Avis de 2014 sur le projet de Plan fédéral Adaptation. Le CFDD y regrette que les différents processus de préparation des différents plans des Régions et du fédéral aient mené à financer des études non concertées et non coordonnées entre les différents niveaux de pouvoir, notamment en ce qui concerne la méthodologie. Le CFDD estime que l'argent public aurait pu être dépensé de manière plus efficace en assurant une concertation des études et une coordination des méthodologies.

Pour chaque action, le Plan identifie un responsable pour sa mise en œuvre et son financement (si nécessaire), les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre, un calendrier des indicateurs ainsi que, le cas échéant, une 1<sup>ère</sup> estimation du budget<sup>3</sup>.

- Prévoit un monitoring de la mise en œuvre des actions avec une évaluation à mi-parcours fin 2017 (pour permettre un alignement avec les obligations de rapportage européennes et internationales) et une évaluation finale en 2020.

Suivant le mandat donné par la CNC, le PNA a été rédigé selon un processus intensif et en étroite collaboration avec les différentes régions et le Fédéral. Ce texte a été soumis aux collègues des différents départements, notamment via les rôles 'adaptation' et 'climat' du CCPIE<sup>4</sup>. Les feedbacks reçus ont été intégrés. En outre, suite à cette consultation, une vérification juridique quant aux instances compétentes pour la mise en œuvre des actions identifiées dans le PNA a également été réalisée.

Le Plan couvre la période 2016-2020. Il a été rédigé initialement en anglais pour faciliter le travail des experts puis traduit en français et néerlandais. Conformément à ce que prévoit la Stratégie Nationale d'Adaptation<sup>5</sup>, le groupe de travail propose de soumettre le projet de Plan National d'Adaptation pour avis aux conseils consultatifs régionaux et fédéraux.

Le Groupe de Travail estime que le texte proposé permettra de rendre les initiatives existantes en matière d'adaptation plus visibles et de mieux communiquer vers les instances européennes la politique d'adaptation en Belgique. En outre, ce plan permettra de stimuler la mise en œuvre de l'adaptation en Belgique et de réaliser des économies d'échelle.

#### **E. Proposition de décision**

- La CNC adopte le projet de Plan National Adaptation
- La CNC décide de soumettre le projet de Plan National d'Adaptation pour avis aux conseils consultatifs régionaux et fédéraux et d'organiser une consultation publique.

**Décision : Le projet de plan national Adaptation est adopté et une demande d'avis conjointe sera soumise aux conseils consultatifs.**

---

<sup>3</sup> L'annexe de la présente note fournit une première estimation de l'impact budgétaire des mesures d'adaptation reprises dans le NAP.

<sup>4</sup> Mail envoyé par Johan Bogaert le 24 novembre 2014

<sup>5</sup> La Stratégie Nationale d'Adaptation souligne que, étant donné la nature des politiques d'adaptation, il est essentiel de veiller à un moment dans le processus de rédaction du Plan National d'Adaptation de permettre aux parties prenantes d'exprimer leur opinion sur les travaux en cours.

## ANNEXE: Budget

Le tableau ci-dessous présente les besoins budgétaires pour la mise en œuvre des 11 mesures recensées dans le Plan national d'adaptation. Il met en exergue les mesures pour lesquelles un budget a déjà été engagé en vue de lancer des projets/processus sectoriels intégrant l'adaptation (intégration systématique, «*mainstreaming*»).

Mesure	Budget déjà engagé	Budget supplémentaire nécessaire
Élaboration de scénarios climatiques détaillés pour la Belgique	1,2 M EUR pour 2 ans (budget BRAIN, appel 2014)	/
Élaboration d'une feuille de route pour un Centre d'excellence belge sur le climat	/	/
Création d'une plate-forme en ligne nationale pour l'adaptation au changement climatique	/	12 000 – 25 000 EUR (+ jours-homme pour la mise à jour)
Renforcement de la coordination sectorielle au niveau national	/	10 000 EUR/an.
Prise en compte du changement climatique dans l'analyse des risques concernant les espèces exotiques envahissantes	/	/
Garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique à long terme eu égard au changement climatique	/	À débattre au sein d'ENOVER
Développer une méthode d'évaluation du degré de préparation à l'adaptation	/	70 000 EUR
Tenir compte des incidences du changement climatique et des besoins d'adaptation dans le cadre du futur plan d'action environnement santé	/	/
Éducation et sensibilisation des professionnels de la santé aux incidences du changement climatique	45 000 EUR (budget approuvé en 2014 pour l'ensemble du projet)	/
Promouvoir la coopération transnationale en matière d'adaptation	/	/
Coordination des mesures préventives, de planification et de gestion en cas de situations d'urgence liées au changement climatique	/	/